

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 14 septembre 2020 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4 et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCES : M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

11 personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et offre ses sympathies à la famille Dubuc.

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-247 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Adoptée à l'unanimité

2020-09-248 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020 ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2020

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2020 et celui de la séance extraordinaire du 28 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-249 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES D'AOÛT 2020 ET DU RAPPORT MENSUEL DE DÉLÉGATION 538-2015

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses d'août 2020, ainsi que le rapport des paiements effectués et la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2020-09-250 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois d'août 2020 pour un montant total de 212 644.58 \$.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-09-251

AUTORISATION DE PAIEMENT SCM-2020-22 À GROUPE CONSEIL CARBONE INC. (CCG) POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN LIEN CYCLABLE VISANT LE TRANSPORT UTILITAIRE ET TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-169 le Conseil octroyait le contrat SCM-2020-22 à la firme CCG (Groupe Conseil Carbone Inc).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement SCM-2020-22 à Groupe Conseil Carbone inc. (CCG), au montant de 5 058.90 \$ taxes incluses pour le projet de création d'un lien cyclable visant le transport utilitaire et touristique.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-252

SCM-2020-15 - NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a procédé à une demande de prix relativement au mandat de vérification comptable et de la production du rapport financier au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) prix, soit :

ENTREPRISES	PRIX 2020 TAXES INCLUSES	PRIX 2021 TAXES INCLUSES	PRIX 2022 TAXES INCLUSES	TOTAL TAXES INCLUSES
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	12 302.33 \$	12 647.25 \$	13 107.15 \$	38 056.73 \$
FBL	8 853.08 \$	9 083.03 \$	9 312.98 \$	27 249.09 \$
LAPLANTE BRODEUR LUSSIER INC.	10 922.63 \$	11 497.50 \$	12 072.38 \$	34 492.51 \$
DELOITTE	N/A	N/A	N/A	N/A
NAULT ET LATENDRESSE	N/A	N/A	N/A	N/A

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'octroyer le mandat de vérification comptable et la production du rapport financier au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à la firme FBL pour un montant de 8 853.08 \$ pour l'année 2020, 9 083.03 \$ pour l'année 2021 et 9 312.98 \$ pour l'année 2022 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-253

ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 609-2020 – VISANT À AMENDER LE RÈGLEMENT 593-2019 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'amender le règlement 593-2019, car le conseil municipal désire réduire les frais reliés à une demande de modification des règlements d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, non-initiée par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec C-27.1, le Conseil a déposé un avis de motion pour modifier le règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'adopter le règlement 609-2020 amendant le règlement 593-2019 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020

Adoptée à l'unanimité

2020-09-254

AUTORISATION DE VENTE À MME REBECCA VANDAL ET M. YANNICK THERRIEN DU LOT 6 344 222 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis : Offre d'achat de madame Rebecca Vandal et monsieur Yannick Therrien en date du 10-08-2020 pour l'acquisition du lot 6 344 222 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est propriétaire du lot 6 344 222 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE madame Vandal et monsieur Therrien présentent au conseil municipal une offre d'achat de 80 000.00 \$ (plus les taxes applicables) pour le lot 6 344 222 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 963.20 mètres carrés ainsi qu'un dépôt d'une somme de 2 000.00 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu.

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 10-08-2020 de madame Vandal et monsieur Therrien pour l'acquisition du lot 6 344 222 du cadastre du Québec ;

QUE le prix de vente est de 80 000.00 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ) ;

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint, sont autorisés à signer l'acte de vente, à intervenir au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi qu'à signer tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-255

RENOUVELLEMENT BANQUE D'HEURES – MS GESLAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'acquisition d'une banque d'heures de 50 heures pour le support informatique ;

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler la banque d'heure ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une protection de prix pour la durée de la banque d'heures et que les heures non utilisées en cours d'année soient transférées à l'année suivante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le Conseil autorise l'achat d'une banque d'heures de 50 heures à 85.00 \$ de l'heure chez MS Geslam pour la somme de 4 886.44 \$ taxes incluses pour le support informatique.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-256

AUTORISATION DE FORMATION ET D'INSCRIPTION À L'ADMQ POUR 2020 COMME 2^E MEMBRE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT M. PIERRE-RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT la nomination de M. Pierre-Richard Côté en tant que directeur général adjoint ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire que M. Côté soit membre de l'ADMQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser la formation et l'inscription à l'ADMQ en tant que 2^e membre pour M. Pierre-Richard Côté, au montant de 717.44 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-257 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-08-231 – ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-32 – ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE 136 RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-08-231 le conseil octroyait le contrat à Buropro Citation pour l'achat d'un photocopieur pour le 136 rue Principale, pour un montant de 5 219.87 \$;

CONSIDÉRANT QU'UNE erreur s'est glissée lors de la retranscription du prix de la soumission de Buropro Citation ;

CONSIDÉRANT QUE Buropro Citation demeure le plus bas soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser la modification de prix de la soumission de Buropro Citation de 5 219.87 \$ par celui de 5 507.30 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-258 **AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION BLANCHARD & FRÈRES – SCM-2019-12 – POUR TRAVAUX AU 31 RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-08-231 le conseil octroyait le contrat SCM-2019-12 à Construction Blanchard & Frères pour les travaux au 31 rue Principale, pour un montant de 102 912.05 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie des travaux a été réalisée représentant un pourcentage de 37.55 % et que nous avons reçu de Construction Blanchard & Frères une facture de 38 642.18 taxes incluses s'y rapportant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Construction Blanchard & Frères de 38 642.18 \$ taxes incluses, représentant 37.55 % des travaux réalisés.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-259 **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'EMBELLISSMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE STE-CÉCILE**

CONSIDÉRANT QUE l'école Ste-Cécile a obtenu une aide financière pour la réalisation d'un projet d'embellissement de la cour de l'école, au montant de 65 000.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera réalisé en partenariat direct avec la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à soutenir ledit projet pour un montant de 19 173.50 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'aide financière à l'École Ste-Cécile de 19 173.50 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-260 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-35 DE GRÉ À GRÉ – LIGNES PERMANENTES POUR LE TERRAIN DE SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE l'école de Sainte-Cécile nous a confié le mandat des lignes du terrain de soccer dans le cadre de son projet d'embellissement de la cour d'école ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'achat de nouveaux butts avec ancrage ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 19 430,78 \$ sera remboursé par l'école Sainte-Cécile ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Surfaces sportives Prévost inc. en date du 18 août 2020, au montant de 27 789,46 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2020-34 de gré à gré à la firme Surfaces sportives Prévost inc., pour un montant de 27 789,46 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-261 **AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTENTE LOISIRS (DU 01-08-2020 AU 31-07-2021) – VILLE DE GRANBY**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2017-06-175, le Conseil autorisait la signature de l'entente loisirs du 01-08-2020 au 31-07-2021 avec la Ville de Granby ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a été signée le 5 septembre 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à la Ville de Granby pour l'entente loisirs (du 01-08-2020 au 31-07-2021) au montant de 36 975.96 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-262 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 612-2020 – SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par M. Claude Lussier, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 612-2020 – sur la gestion contractuelle.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2020-09-263 **SCM-2020-30 - RÉPARATION DES FISSURES SUR L'ASPHALTE DANS LES RUES ET ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON POUR 2020**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire réparer les fissures les plus importantes dans l'asphalte des rues et routes de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton afin d'éviter qu'elles soient endommagées par le gel ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont nombreux et qu'un montant de 15 000,00 \$ taxes incluses est disponible au budget pour réaliser ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions et qu'elles sont conformes;

ENTREPRISES	PRIX AU MÈTRE LINÉAIRE (TAXES INCLUSES)
Lignes Maska	1,31 \$ / mètre linéaire
Asphalte solution mj	1,10 \$ / mètre linéaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2020-30 à Asphalte solution mj pour la réparation des fissures dans les rues et routes de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton pour 2020 pour un montant de 15 000,00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-09-264

ADJUDICATION DU CONTRAT APPEL D'OFFRES PUBLIC SCM-2020-27 – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX 2020-2021, 2021-2022 et -2022- 2023

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public a été lancé le 5 août 2020 concernant le déneigement des stationnements municipaux 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et qu'une (1) entreprise a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de la soumission a eu lieu le 31 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Transport et Excavation Ben Benny inc. au montant de 87 153.34 \$ taxes incluses et qu'elle est conforme ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission respecte le budget ;

CONSIDÉRANT QUE ce sera un contrat de 3 ans (2020-2021, 2021-2022, 2022-2023).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2020-11 à Transport et excavation Ben Benny inc. pour un montant total de 87 153.34 \$ taxes incluses, pour trois ans, soit 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 pour le déneigement des stationnements municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-265

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite ajouter un poste de préposé au Service des travaux publics afin de combler les lacunes, répondre aux nouveaux besoins de ce service et préparer une relève du personnel actuellement en place;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis Ménard occupait un poste de surnuméraire pour la période estivale et que nous avons été très satisfaits de son travail;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Ressources humaines recommande l'embauche de M. Louis Ménard pour occuper ce nouveau poste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE le Conseil autorise l'embauche de M. Louis Ménard à titre de préposé aux travaux publics dès le 7 septembre 2020, à raison d'un minimum de 35 heures jusqu'à 40 heures par semaine du lundi au vendredi pour la saison printemps-été (de la première semaine complète de mars jusqu'à la semaine qui précède la première semaine de décembre), soit une période de 39 semaines et en raison de 25 heures par semaine ou plus, selon les besoins déterminés par la direction, du lundi au dimanche pour la saison automne-hiver selon un horaire flexible sous forme de « blocs d'horaire » pour répondre principalement aux besoins de déneigement de nos espaces municipaux, au taux horaire de 19.00 \$ et qu'il autorise la direction générale à signer tous les documents donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-266

ADJUDICATION DE CONTRAT À ENTRETIEN IDÉAL DE FERMES POUR L'ENTRETIEN DES BANDES INTÉRIEURES DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE les bandes intérieures de la patinoire au Parc des Générations nécessitent un entretien avant la période hivernale ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Entretien Idéal de fermes en date du 11 août 2020, au montant de 2 069.55 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Entretien Idéal de fermes pour l'entretien des bandes intérieures de la patinoire, pour un montant de 2 069.55 \$ taxes incluses.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2020-09-267 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-34 DE GRÉ À GRÉ – ACHAT ET INSTALLATION DE JEUX D'EAU POUR LE PARC DES GÉNÉRATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à la mise en place de jeux d'eau au Parc des Générations;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Playtec en date du 11 septembre 2020, au montant de 107 501,63 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2020-34 de gré à gré à la firme Playtec, pour un montant de 107 501,63\$ taxes incluses conformément à notre règlement sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-268 **AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE LAME À NEIGE POUR LE CAMION FORD F-150 2012 (ROUGE) – SCM-2020-33**

CONSIDÉRANT QUE dès maintenant, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton assume le déneigement des bornes sèches et de l'abribus sur la rue Lachapelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton doit acquérir l'équipement adéquat pour ledit déneigement :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions ;

ENTREPRISES	MONTANT TAXES INCLUSES
BDJ Ménard Inc.	11 165.22 \$
Équipements Twin Inc.	11 750.45 \$

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à cet achat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser l'achat et l'installation d'une lame à neige pour le camion Ford F-150 - 2012 - (rouge) – SCM-2020-33, chez BDJ Ménard Inc., pour un montant de 11 165.22 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-269 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-09 – RÉFECTION PONCEAUX BÉLAND ET 1^{ER} RANG EST, CANALISATION RUE BOULAIS ET GARAGE MUNICIPAL ET ROND POINT BÉLAND**

CONSIDÉRANT QUE nous avons lancé un appel d'offres public SCM-2020-09 pour la réfection de ponceaux sur les rues Béland et 1^{er} Rang Est, canalisation rue Boulais et garage municipal et rond point Béland ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu sept (7) soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse est conforme.

ENTREPRISES	MONTANTS \$ (INCLUANT LES TAXES)
Excavation AR Valois Inc.	148 084.42 \$
Huard Excavation inc.	115 921.82 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Excent Environnement inc.	175 311.47 \$
Groupe Allaire et Gince	160 965.00 \$
GJ Ménard aménagement	169 101.09 \$
Roger Dion et Fils 2006 inc.	122 695.57 \$
Bertrand Ostiguy	124 173.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2020-09 à Huard Excavation inc., pour un montant de 115 921.82 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-270 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'AOÛT 2020

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois d'août 2020 soit :

Permis d'addition d'un bâtiment 2

Permis de brûlage 3

Certificat d'autorisation – Autre 1

Certificat d'autorisation de démolition 1

Permis de rénovation 12

Permis d'installation septique 1

Pour un total de 20 permis et une valeur totale de 494 602.00 \$

2020-09-271 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 610-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT 562-2017 – SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Avis de motion est donné par Mme Ginette Prieur, que sera adopté à la séance tenante le projet de règlement 610-2020 visant à amender le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 562-2017. Ce règlement a pour objet de maximiser la conservation des arbres matures existants permettant de préserver le caractère boisé des terrains situés de la zone RE-9.1.

2020-09-272 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 610-2020 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) VISANT À CONSERVER LE CARACTÈRE BOISÉ DES TERRAINS SITUÉS DANS LA ZONE RE-9.1

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier son règlement 562-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°562-2017, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), afin de préserver le caractère boisé des terrains situés dans la zone RE-9.1;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec C-27.1, un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire publique du Conseil, tenue le 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 124 de la LAU, le Conseil doit adopter un projet de règlement amendant le règlement 562-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 123 de la LAU, le Conseil doit commencer le processus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement n° 610-2020 intitulé « règlement amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à conserver le caractère boisé des terrains situés dans la zone re-9.1 ».

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

En vertu de l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une consultation écrite sera tenue du 20 septembre 2020 au 5 octobre 2020, et une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 octobre 2020 sur ce projet de règlement à la salle du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-273

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 608-2020 – IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR LE RECOUVREMENT DES FRAIS RELATIFS À DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Mme Jacqueline Lussier Meunier, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement 608-2020 – imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux.

2020-09-274

AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPLACEMENT POUR M. SOFIANE FIALA (RESPONSABLE DE L'URBANISME) POUR LA FORMATION LECTURE DE PLANS ET DEVIS ET INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions M. Sofiane Fiala (responsable de l'urbanisme) a besoin de suivre la formation lecture de plans et devis et initiation au code de construction du Québec qui aura lieu les 21 et 22 octobre 2020 à Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription pour M. Sofiane Fiala pour ladite formation, pour un montant de 655.55 \$ taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-275

AUTORISATION DE PAIEMENT PARTIEL À LNA POUR LE CONTRAT SCM-2020-25 – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II, ÉTAPE III AU 169, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-170 le conseil octroyait le contrat SCM-2020-25 – Étude environnementale de site phase II, étape III au 169, rue Principale, au montant de 23 042.46 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la facture présentée par la firme LNA en date du 17-08-2020 pour la réalisation partielle de ladite étude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le paiement partiel de 16 025.99 \$ taxes incluses à la firme LNA.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-09-276

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 611-2020 – ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES AU SERVICE DE VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À UNE RÉSIDENCE ISOLÉE

Avis de motion est donné par Mme Johanna Fehlmann, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement 611-2020 – établissant les normes relatives au service de vidange périodique des fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée.

VARIA

a) *M. Sarrazin mentionne que nous avons bien reçu les commentaires des citoyens concernant la présentation de l'avis public concernant la modification du règlement de zonage. Il mentionne que nous aurons le souci de mieux vulgariser nos avis publics afin que ceux-ci soient plus faciles à comprendre par tous les citoyens.*

b) *M. Sarrazin désire répondre aux commentaires que nous avons reçu concernant l'utilisation de drone sur le territoire de la Municipalité. Il mentionne que les drones sont de juridiction fédérale et que nous ne pouvons pas réglementer à ce sujet.*

c) *M. Sarrazin fait le suivi concernant le sondage qui fut réalisé concernant la sécurité sur les voies publiques de la Municipalité.*

d) *M. Sarrazin transmet le message que nous travaillons à l'émondage des arbres sur nos emprises de rues. En ce qui concerne les arbres sur les propriétés des citoyens, une lettre sera envoyée par le service de l'urbanisme à ce sujet lorsque l'émondage sera nécessaire.*

e) *M. Sarrazin mentionne que plusieurs résidents peuvent déjà bénéficier du service de la fibre optique grâce à l'installation de celle-ci par Cooptel. L'ensemble du projet devrait se finaliser d'ici la fin de l'année.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

1) *Un citoyen demande quand le fauchage se finalise.*

M. Sarrazin mentionne que nous procédons à deux fauchages par année et un débroussaillage. Ce dernier devrait débuter cette semaine.

2) *Un citoyen désire savoir où est située la zone RE-9.1?*

M. Sarrazin mentionne que cette zone se situe dans la zone de la rue Touchette.

3) *Un citoyen demande des explications concernant les dernières modifications au règlement de zonage.*

M. Sarrazin mentionne que deux modifications ont été apportées au règlement de zonage et celles-ci se rapportent aux droits acquis et à l'ajout de construction unifamiliale dans la zone RE-9.1

4) *Un citoyen demande un suivi concernant les travaux sur le cours d'eau Dubuc et son embranchement 2.*

M. Sarrazin mentionne que la MRC procédera bientôt à une inspection des travaux réalisés et qu'une nouvelle rencontre sera convoquée avec les agriculteurs concernés.

5) *Un citoyen présente son mécontentement concernant les ralentisseurs temporaires posés récemment sur certaines voies publiques.*

M. Sarrazin mentionne que ceux permettent s'améliorer la sécurité des résidents et que le conseil analysera les solutions permanentes qui seront mises en place l'an prochain.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

6) Un citoyen questionne la procédure de vidange des fosses septiques.

M. Sarrazin mentionne qu'il est possible de contacter la MRC afin de pouvoir obtenir un suivi à ce sujet.

7) Un citoyen demande s'il est possible d'instaurer des mesures de sécurité afin de contrer les excès de vitesse sur le 1^{er} rang Ouest.

M. Sarrazin mentionne que des opérations policières sont prévues dans les prochaines semaines sur le territoire de la Municipalité et que des mesures seront étudiées dans le cadre du budget 2021.

8) Un citoyen mentionne que la signalisation concernant les VTT n'est plus nécessaire sur le 1^{er} rang.

M. Sarrazin mentionne que nous informerons le Service des travaux publics de la situation.

9) Un citoyen demande s'il est possible de publier le sondage qui a été réalisé concernant les mesures de sécurité à installer sur certaines voies publiques.

M. Sarrazin mentionne que cela sera fait prochainement.

10) Un citoyen demande si des corrections de fissures seront réalisées cette année.

M. Sarrazin mentionne que nous avons octroyé le contrat pendant la réunion.

11) Un citoyen s'interroge sur les frais relatifs aux loisirs concernant l'entente avec la Ville de Granby par rapport à l'année passée.

M. Sarrazin demandera un rapport à sujet et nous pourrons expliquer les paramètres de l'entente à la prochaine rencontre.

12) Un citoyen mentionne des anomalies dans le rapport de la rémunération des élus sur le site Internet.

M. Sarrazin répond que les vérifications seront faites et des corrections seront apportées.

2020-09-277

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 32.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier